



Strasbourg, lundi 12 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03749

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° 2021 - 018 du 12 juillet 2021

**Manifestation nautique et activités nautiques
(organisées par la commune de Saverne)****Port de Saverne - Course d'OFNI****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)** 

- le 14/07/2021 de 18:00 à 21:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Est
entre les pk 268.600 (Amont de l'écluse 30/31) et pk 270.200 (Aval de l'écluse 32)

Réduire la vitesse (pour éviter les remous) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 14/07/2021 de 16:00 à 18:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Est
entre les pk 268.600 (Amont de l'écluse 30/31) et pk 270.200 (Aval de l'écluse 32)

Appel à la vigilance (Navigation avec prudence) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 14/07/2021 de 16:00 à 18:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Est
entre les pk 268.600 (Amont de l'écluse 30/31) et pk 270.200 (Aval de l'écluse 32)

Commentaire :

Les OFNI (Objets Flottants Non Identifiés) seront mis à l'eau entre 16h00 et 18h00, la course débutera à 18h00.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Canal de la Marne au Rhin, 12, rue de l'Orangerie, BP 10112, 67703 SAVERNE CEDEX

Tél : 03 88 91 80 83 - Fax : 03 88 71 28 15

Date limite d'affichage :

15/07/2021

Chef de Cellule

Signé

Olivia RENARD